

01.07.2013 - 13:40 Uhr

## **La nouvelle CCT de l'industrie MEM en vigueur dès maintenant Des conditions de travail de première classe pour quelques 100'000 employés de l'industrie MEM**

Zürich (ots) -

Celui qui devient père aujourd'hui et est soumis à la convention de l'industrie MEM peut doublement se réjouir : premièrement d'être père, deuxièmement de pouvoir profiter dès maintenant de cinq jours de congé paternité payés. Cela est l'un des acquis de la nouvelle CCT qui entre en vigueur aujourd'hui et pour une durée de cinq ans.

Les autres avantages sont une protection contre le dumping salarial grâce à l'introduction d'une limite inférieure des salaires et le renforcement des droits de participation au sein des entreprises. Pour améliorer la Work-Life Balance des employés, la CCT recommande de soutenir les employés dans la garde de leurs enfants et un congé parental. La carrière des employés doit être favorisée au sein de l'entreprise par cinq jours de formation (jusqu'à présent trois), des modèles de travail flexibles et des congés sabbatiques non payés.

Employés Suisse veillera à la bonne application de la CCT durant les cinq prochaines années et à son respect - ainsi les 96'000 employés soumis à la CCT pourront réellement bénéficier de ses avantages.

Contact:

Hansjörg Schmid, communication Employés Suisse, 044 360 11 21 ou 076 443 40 40

Virginie Jaquet, communication Employés Suisse, 044 360 11 43

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100740629> abgerufen werden.